

**PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration provisoire de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue le 23 août 2010 à 14 :00 heures à laquelle sont présents :**

**MM. Richard Fleury, Jean-Marc Melançon et Gaétan Vandal, étant tous les administrateurs provisoires de la Corporation, et formant quorum des membres du conseil d'administration provisoire.**

**Assistent également à la réunion :**

- **Me Pierre L. Lambert, conseiller juridique de la Corporation**
- **M. Jean-Luc Julien, ing., chargé de projet pour la Corporation**

---

**CA-2010-08-23/001**

ORDRE DU JOUR

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté tel que soumis.

(Réf : 1.2)

---

**CA-2010-08-23/002**

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX  
ANTÉRIEURS

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration provisoire tenue le 15 juillet 2010, tel que soumis.

Secrétaire-  
trésorier

(Réf : 1.3)

---

**CA-2010-08-23/003**

**COMPTE À PAYER  
VÉRIFICATEUR DE PROCESSUS**

---

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser le paiement de la facture de monsieur André Dumais, vérificateur de processus, pour les services rendus au 31 juillet 2010, au montant de 2 804,94 \$, telle que présentée au conseil d'administration provisoire pour approbation;
2. D'autoriser le président de la Corporation, ou à défaut le secrétaire de la Corporation à signer un chèque au montant de 2 804,94 \$, libellé à l'ordre de monsieur André Dumais, afin d'acquitter la facture datée du 31 juillet 2010.

(Réf : 3.3)

---

**CA-2010-08-23/004**

**COMPTE À PAYER  
GPL ASSURANCE INC.**

---

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Secrétaire-  
trésorier

1. D'autoriser le paiement de la facture GPL Assurance inc., au montant de 2 648,70 \$, telle que présentée au conseil d'administration provisoire pour approbation;
2. D'autoriser le président de la Corporation, ou à défaut le secrétaire de la Corporation à signer un chèque au montant de 2 648,70 \$, libellé à l'ordre de GPL Assurance inc., afin d'acquitter la facture.

(Réf : 3.3)

---

**CA-2010-08-23/005**

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la réunion soit levée à 15 :30 heures.

(Réf : 5.0)

---

(signé) M. GAÉTAN VANDAL

M. Gaétan Vandal, secrétaire-trésorier

COPIE CONFORME  
CA 23 AOÛT 2010

Secrétaire-  
trésorier